



Accident du travail après la fin d'un CDD

Par **Salem92**, le **30/04/2014** à **00:09**

Bonjour, je suis en CDD jusqu'au 30 avril et je suis en accident de travail depuis le 22 mars jusqu'au 15 juin. Plus esquisse je serai payé jusqu'au 15 juin ou pas sachant que mon contrat s'arrête le 30 avril? Mon patron m'a appelé et m'a dit de venir chercher mon solde tout compte début mai. Dois-je le récupérer début mai ou alors attendre la fin de mon accident de travail? Merci

Par **moisse**, le **30/04/2014** à **08:06**

Bonjour,
Le contrat est échu au 30/04 et il ne continue donc pas après. Vous ne serez donc pas payé au-delà de cette date par votre employeur actuel.
Si votre arrêt vous autorise des heures de sorties, vous pouvez aller récupérer la documentation début mai comme indiqué.

Par **Lag0**, le **30/04/2014** à **08:09**

Bonjour,
Effectivement, le CDD prend fin normalement malgré l'arrêt pour AT. Mais, vous restez indemnisé pour l'AT par la Sécurité Sociale.